



École Cœur-Immaculé-de-Marie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS – École Cœur-Immaculé-de-Marie 15 septembre 2022 à 19h00

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie, tenue le 15 septembre à 19h00 au 1845 Boul Desmarchais à Montréal.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, Jean-François Gélinas déclare l'assemblée ouverte. Il est 19 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Ouellette que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (23 septembre 2021)
4. Constatation de la convocation de l'assemblée
5. Présentation de la capsule d'information sur les assemblées générales
6. Nomination d'un président d'élections
7. Élections des membres parents au conseil d'établissement
8. Élections des parents substitués au conseil d'établissement
9. Formation d'un organisme de participation des parents
10. Points d'information/rapports
 - 10.1. Formation obligatoire du MEQ pour tous les nouveaux membres du conseil d'établissement
11. Varia – Points divers
12. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ par Annie-France David que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents du 23 septembre 2021 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adopté à l'unanimité.

4. CONSTATATION DE LA CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis en conformité avec l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*.

5. PRÉSENTATION DE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR LES ASSEMBLÉE GÉNÉRALES

6. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

Jean-François Gélinas, président du Conseil d'établissement agira comme président d'élection.

7. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a 3 postes en élection pour des mandats de 2 ans;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Un vote secret est tenu

Dévoilement des résultats :

Jocelyn Ouellette

Annie-France David

Andrée-Anne Perron

8. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a 5 représentants de parents élus au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Par acclamation

Dévoilement des résultats :

Marion Hourdel

Nicolas Langlois-Beneux

Zoulikha Ferrat

9. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « **OPP** ») ou non;

CONSIDÉRANT que si elle décide de former un OPP elle doit en déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres;

IL EST PROPOSÉ par **Jocelyn Ouellette** de former un OPP.

Un vote est tenu :

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ par **Jocelyn Ouellette** de nommer l'OPP de la manière suivante : **OPP CIM**

Adoptée à l'unanimité

Il est décidé de recruter les membres de l'OPP

10. POINT D'INFORMATIONS

10.1.1 Formation obligatoire du MEQ pour tous les nouveaux membres du conseil d'établissement

11. VARIA

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 19h50.



Président(e)



Direction d'établissement